



Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise des épreuves pédestres mixtes de 4,5 km, 5 km et 10 km, des courses enfants et une zumba dans la forêt de l'Etang Salé et sur le site de la salle municipale du Blue Bayou **le samedi 9 novembre et dimanche 10 novembre 2019**.

Elle en confie l'organisation sportive et logistique à Run Odysséa.

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

Programme du Samedi 9 novembre

(Epreuves d'animation sans classement sauf pour le 10 km)

- 8h30 : ouverture du village ODYSSEA REUNION
- 9h15 : échauffement fitness course-marche de la Diversité
- 9h30 : course-marche de la Diversité (4,5 km sur route sans classement nés en 2015 et avant)
- 10h45 : Zumba Odysséa
- 13h00 : échauffement fitness marmailles
- 13h30 : 0,6 km école d'athlétisme (nés en 2013-2014)
- 13h45 : 0,6 km école d'athlétisme (nés en 2011-2012)
- 14h00 : 1 km poussins-poussines (nés en 2009-2010)
- 14h15 : 2 km benjamins-benjamines (nés en 2007-2008)
- 14h35 : 2,6 km minimes H et F (nés en 2005-2006)
- 15h00 : échauffement fitness 5 km
- 15h30 : jogging pour tous de 5 km
- 15h35 : randonnée pour tous de 5 km (nés en 2015 et avant)
- 16h40 : échauffement fitness 10 km
- 17h00 : 10km course nature chronométrés et classés (nés en 2004 et avant) -
ATTENTION CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE POUR LE 10 KM
ATTENTION COURSE NON ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN FAUTEUIL
ROULANT
- 18h30 : remise des récompenses du 10 km

Programme du Dimanche 10 novembre

- 7h00 : ouverture du village ODYSSEA REUNION
- 8h00 : échauffement fitness
- 8h30 : randonnée pour tous de 5 km
- 10h15 : annonce des dons, discours

Les marches et courses ODYSSEA REUNION étant exclusivement réservées aux participants dûment inscrits, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les chiens, trottinettes, vélos et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours.

Article 3 : Modalités d'inscription

3-1 Inscription pour les individuels

Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes, dans la limite des 20 000 places disponibles sur l'ensemble des épreuves (marches, courses, zumba):

- Internet

Jusqu'au mercredi 23 octobre 2019 à 23h59

www.odyssea.info ou www.run-odyssea.org

3-2 Tarifs d'inscription :

EPREUVES	TARIFS
Courses enfants	4 euros
4,5 km de la Diversité	7 euros
Zumba	
5 Km Marche/Course	8 euros
Course nature 10 km	14 euros

Il ne sera procédé à aucun remboursement, le montant des inscriptions étant reversé en dons.

PAS DE RETRAIT DE DOSSARD NI D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

2 lieux et 3 dates pour le retrait des dossards :

- Samedi 2 novembre (10h-18h) à St-Denis
- Mercredi 6 novembre (10h-19h) dans les jardins de la salle du Blue Bayou, forêt de l'Etang-Salé.
- Jeudi 7 novembre (12h-20h) dans les jardins de la salle du Blue Bayou, forêt de l'Etang-Salé.

Renseignements

Par téléphone sur la ligne RUN ODYSSEA au 06 93 39 78 05

Par mail à l'adresse suivante : contact@run-odyssea.org

Article 4 : Justificatif

- Pour le 10KM :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).
- **Les participants étrangers sont** tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
- **ATTENTION: les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running.**

- Pour le 4,5km, le 5km allure libre non chronométré :

le certificat médical n'est pas nécessaire. Pour autant, pour les **coureurs/marcheurs mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire.**

Les moins de 18 ans devront remettre en outre une autorisation parentale.

Le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU etc...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur son enfant.

Sans présentation de ces documents, les participants seront inscrits sur la Marche. Aucune inscription ne sera effectuée sans la remise de ce(s) document(s).

Article 5 : Modalités d'inscription entreprises et groupes

Les inscriptions des groupes et/ou entreprises s'effectuent selon les conditions :

- par internet jusqu'au **lundi 14 octobre 2019 à 23h59**.
- Tous les groupes bénéficieront de ce service (regroupement de dossards, préparation des tee-shirts et dossards en amont de l'événement, facturation globale)

- Un tarif forfaitaire de base de 25 euros HT sera appliqué pour tous les groupes au titre de frais de gestion. Ces frais de gestion devront être réglés pour validation de l'inscription du groupe au Challenge.
- Par ailleurs, un minimum de 10 dossards sera facturé à chaque groupe. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou aucune annulation après la clôture des inscriptions.

Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.

Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site www.odyssea.info

Article 6 : Responsabilité

Les personnes participant à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

Article 7 : Assurance

L'association **Odysséa** dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

La sécurité médicale est assurée par les Secouristes de la Croix Rouge de l'île de la Réunion, de plusieurs médecins et d'une société d'ambulance privée.

Article 8 : Résultat et classements

L'ensemble des participants se voit attribuer un dossard obligatoire et conforme à l'épreuve choisie.

Attention : les participants à la course nature de 10 Km, dont la vitesse de course sera inférieure à 10 km/h, devront se munir d'une lampe frontale puisque la nuit tombera en cours d'épreuve.

Seule la course nature de 10 km fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement scratch. Ce classement fait l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur. A noter que seuls les dix premiers hommes et les dix premières femmes au scratch seront récompensés.

Les participants des courses ou marches Ensemble, enfants et du 5 km se voient attribuer un dossard, obligatoire pour prendre le départ des épreuves, mais aucun classement ne sera produit.

Article 9 : Temps de course

La durée maximum des épreuves est de 1h30.

La course **ODYSSEA LA REUNION** est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits. Vélos, trottinettes, rollers et chiens sont interdits sur les parcours pendant la manifestation.

Article 10 : Droit à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 11 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 12 : CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prendre contact avec l'association. L'association ODYSSEA certifie avoir réalisé une déclaration concernant la protection des informations personnelles auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant par mail une demande à contact@odyssea.info

Article 13 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA LA REUNION** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.